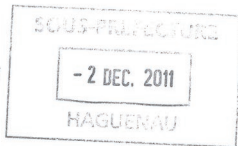


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS RHIN



**VILLE DE NIEDERBRONN LES BAINS**

↪

## **ARRETE DU MAIRE**

**Objet** : Délégation de signature à Mme Catherine REDOULY, Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe et à Mme Céline NEYNER, Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe

Le Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains,

VU l'article R 2122-8 et R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°3/DGS/2011 autorisation délégation de signature à Mme Céline NEYNER

Vu l'arrêté N°110/RH/2011 titularisant Mme Catherine REDOULY à compter du 23 octobre 2011

Considérant que Mme Catherine REDOULY est titularisée dans un emploi permanent d'adjoint administratif territorial,

### **ARRETE**

**Article 1er** : Mme Catherine REDOULY et Mme Céline NEYNER ont délégation de signature pour :

- La réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription
- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son

changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,

- La transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

- La délivrance de toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.
- La certification de la conformité des photocopies qui lui sont présentées conformément à l'article L 2122-30 du CGCT,

**Article 2ème** : Mise en œuvre de la délégation.

La délégation de signature prend effet à compter de sa notification à Mme Catherine REDOULY et à Mme Céline NEYNER.

**Article 3ème** : Modalités d'application.

Tous documents signés par les intéressées dans les domaines de délégations de signature accordés porteront la mention :

« L'officier de l'Etat civil, par délégation, Catherine REDOULY, Secrétaire municipale OU Céline NEYNER, Secrétaire municipale. »

Le présent arrêté sera :

- Transmis à M. le Sous Préfet de l'arrondissement de Haguenau,
- Transmis à M. le Procureur de la République de Strasbourg,
- Transmis à Mme la Trésorière de la commune de Niederbronn-les-Bains,
- Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- Notifié aux intéressées

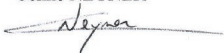
SPECIMEN DE SIGNATURE

Fait à Niederbronn-les-Bains  
Le 28 octobre 2011,

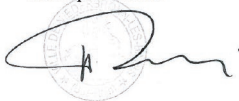
Catherine REDOULY



Céline NEYNER



Le Député-Maire



Frédéric REISS